

## **ANNEXE 1 à la consultation Evaluation des activités déployées par Initiatives77 des années 2017/2018/2019**

### **LES CHAMPS D'ACTION GÉRÉS PAR INITIATIVES77**

#### **A) FONCTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DU PUBLIC EN INSERTION**

Dans le champ de l'emploi, de la formation et de l'insertion, Initiatives77 porte un panel d'actions dont l'objectif est de mettre ou remettre des bénéficiaires du R.S.A. ou des jeunes dans des situations de travail en vue d'un accès à l'emploi durable à l'issue de ces actions. L'association impulse également des actions de formation directement liées à des emplois identifiés dans les entreprises de la Seine et Marne. En cela son action se situe dans le cadre des grandes orientations de la politique départementale d'insertion.

##### **1) Chantiers d'insertion**

Initiatives77 porte plusieurs chantiers d'insertion (environ 20 par an) dans les domaines du bâtiment, de la restauration de petits patrimoines, des espaces verts et de l'environnement, de la restauration collective de la couture, la réalisation de fresques. Parmi ces chantiers, il y a d'une part, les chantiers avec encadrement, supports permettant l'acquisition de compétences techniques et comportementales nécessaires à une insertion dans l'entreprise et d'autre part, les chantiers dits « à visée qualifiante » qui privilégient des parcours de formation pour les salariés en insertion et ouvrent des perspectives de placement en emploi en résonance forte aux besoins des entreprises par une ingénierie de formation avec l'OPCO. Ces chantiers qualifiants (sécurité, cuisine et métiers du paysage, aide à la personne, les télécom) permettent d'obtenir un diplôme ou une validation professionnelle.

Cependant, la réforme de la formation professionnelle, la loi "Avenir professionnel", a remis en cause la prise en charge financière par l'OPCO des formations pour les salariés en insertion comme pour les permanents. Initiatives77 reste par conséquent très impacté par cette réforme et demeure dans l'attente de clarifications sur les conditions financières nouvelles de prise en charge. A ce jour, les conséquences de cette loi engendrent une nette diminution des chantiers « qualifiants » (environ 18 équivalents temps plein sur une année soit 35 à 40 personnes qui ne bénéficieront plus de formation qualifiante) et le CPF ne saurait représenter une solution alternative pour ces publics.

##### **2) Clauses d'insertion**

Initiatives77 porte pour sa part deux postes de facilitateurs pour un total de 0.8 équivalent temps pleins. Outre la diversification des solutions d'insertion pour les publics en recherche d'emploi, cet axe offre une relation directe avec les maîtres d'ouvrage et les entreprises attributaires.

En outre Initiatives77 porte depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et à la demande conjuguée du Département et de l'Etat, le Comité Départemental des Clauses Sociales qui repose sur une coordonnatrice. Le comité départemental est une action soutenue par l'Etat co financée par le FSE. Il a pour vocation de réunir et soutenir l'ensemble des acteurs liés à la clause sociale (maîtres d'ouvrage, facilitateurs du 77, Fédérations professionnelles (BTP, CSTP, FARE propreté), acteurs de l'emploi et de l'insertion et acteurs institutionnels) à l'échelle du département de Seine-et-Marne dans l'objectif d'harmoniser les pratiques et construire des parcours d'insertion vers l'emploi durable à travers les clauses sociales dans les marchés. Il s'inscrit au niveau régional dans le cadre de Mission d'appui au développement des clauses sociales portée par le GIP Maximilien.

### 3) Actions de formation, de préparation à l'emploi

Initiatives77 porte des actions qui relèvent des dispositifs du Conseil Régional à partir d'appels à projets qui viennent en complément à l'offre régionale de formation qualifiante, orientés vers les métiers du tourisme avec Disneyland Paris/Villages Nature ou bien des télécommunications avec le développement de la fibre en Seine et Marne.

### 4) Dispositifs de mise à l'emploi temporaire

Initiatives77 assure la gestion du dispositif dit suppléance dans les collèges en assurant l'intermédiation avec les associations intermédiaires du département. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Initiatives77 a été amené à répondre à un appel à projet du Département qui visait à articuler une solution plus globale pour le retour à l'emploi pérenne par un accompagnement personnalisé estimé à 650 bénéficiaires du RSA selon deux catégories de publics :

- les PEC/CUI salariés du Conseil Départemental dans une fonction d'ATTEE travaillant notamment dans les collèges, environ 250 contrats à l'instant T et que le CD77 souhaite renouveler,
- les personnes en insertion, principalement des BRSA, suivies par une SIAE et qui sont mises à disposition pour le remplacement de personnels absents dans les collèges. Conformément à la réglementation pour la gestion de ces remplacements, Initiatives77 a élaboré un marché à bons de commande dont l'objet consiste à mettre en situation professionnelle des publics en insertion principalement des BRSA indemnisés par la CAF de la Seine et Marne lors de remplacements des personnels des collèges du Département.

### 5) La mise à disposition de contrats aidés

Initiatives77 assure en moyenne une vingtaine de mise à disposition de contrats aidés pour le Service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S.), des associations ou des communes.

### 6) Le dispositif JOB77

L'outil JOB77 développé fin 2018 par le Département permet de s'adresser aux employeurs locaux afin de recueillir leurs besoins de main d'œuvre. Il complète l'offre de Pôle Emploi en mettant à disposition des bénéficiaires du R.S.A. un outil simple, leur permettant de promouvoir leur demande d'emploi sur la base d'un référentiel de compétences, de géolocalisation des offres d'emploi. Cette plateforme vise donc à mettre en relation employeurs et bénéficiaires du R.S.A. en recherche d'emploi. JOB77 est destiné prioritairement à un public autonome ou guidé dans ses démarches. La relance auprès des employeurs ayant déposé une offre est considérée comme essentielle aux fins de pouvoir produire des résultats quantitatifs fiables en matière d'accès à l'emploi. En complémentarité, pour des profils spécifiques, il est nécessaire de s'assurer de la bonne adéquation technique de l'offre et de la demande (CV et offre d'emploi). Cette mission a été dévolue à Initiatives77 à hauteur dans un premier temps à 3 ETP ramenée à 2 ETP début 2020.

## B) INSERTION PAR LE LOGEMENT

Initiatives77 porte une convention AML et à ce titre gère en moyenne 250 logements par an avec une forte prédominance pour les baux glissants. Une convention financière spécifique est établie avec le Département qui fixe les objectifs annuels. Le poids de la dette de loyer dans le bilan de l'association, a incité Initiatives77 en 2018 à recentrer son travail sur le public cible à partir d'une commission d'attribution présidée par la Présidente. En outre une commission de suivi des impayés a été mise en place concomitamment à la désignation d'un nouveau cabinet d'avocat pour le contentieux.

Des logements sont également mis à disposition d'associations assurant le suivi éducatif des MNA.

Initiatives77 gère également un dispositif de conventions hôtelières, afin de proposer des chambres à destination des publics accueillis par les travailleurs sociaux des M.D.S., permettant une réponse quasi immédiate à des situations familiales complexes et permettant notamment de protéger les enfants. 9 conventions hôtelières sont signées avec des hôteliers de Seine et Marne.

## C) FONCTION DE GESTIONNAIRE FINANCIER ET ADMINISTRATIF DE DISPOSITIFS

### **LE PORTAGE DE CES DEUX DISPOSITIFS PAR INITIATIVES<sup>77</sup> N'ONT PAS A FAIRE L'OBJET D'UNE EVALUATION APPROFONDIE TEL QUE DEMANDE POUR LES AUTRES SUJETS**

#### 1) Le Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.)

Le F.A.J. de Seine-et-Marne couvre l'ensemble du territoire du département et s'adresse à tous les jeunes de 18 à 25 ans révolus (soit jusqu'à la date anniversaire des 26 ans), sans ressources ou aux ressources très faibles, qui connaissent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle, ne pouvant bénéficier d'autres aides liées à leur situation spécifique. Les aides attribuées sont décidées par des commissions locales des 14 Maisons des Solidarités.

#### 2) Le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.)

Ce dispositif est un des Outils du 7<sup>ème</sup> Plan départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.). Il s'adresse à des ménages défavorisés, bénéficiaires ou non d'aides financières. Dans le cadre des fonds Accès et Maintien, le F.S.L. permet d'accorder :

- des prêts ou subventions en cas d'impayés de loyers,
- des prêts ou subventions en cas d'impayés de charges de copropriété pour des propriétaires occupants dans le cadre d'un plan de sauvegarde,
- des garanties de paiement de loyers,
- des prêts ou subventions pour le dépôt de garantie d'entrée dans les lieux et frais d'installation.

Par ailleurs, le F.S.L. attribue des aides pour le paiement de factures d'énergie, d'eau et de téléphone, et peut financer les associations, les Centres communaux d'action sociale (C.C.A.S.) et autres organismes à but non lucratif assurant de la médiation locative, ainsi que les organismes louant directement des logements dont ils sont propriétaires à des personnes défavorisées. Le F.S.L. permet également de financer les dépenses d'accompagnement social lié au logement sous forme de mesures aux associations agréées.